



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

À tous les contribuables de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les Cités et Villes (L.C.V.)*, la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce donne avis public qu'une séance extraordinaire du conseil aura lieu à l'hôtel de ville, au 843, avenue du Palais, à Saint-Joseph-de-Beauce, le **16 décembre 2019 à 20h** (heure locale) et les sujets traités seront les suivants :

- Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020;
- Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022;
- Période de questions.

Tous les contribuables sont invités à assister à cette séance extraordinaire.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 27 novembre 2019

Danielle Maheu
Greffière